

SOCIÉTÉ COLONIALE FRANCO-ALLEMANDE

(*La Chronique coloniale*, 15 janvier 1930)

La revue allemande d'économie et d'exportation W. E. Z. publie un article intéressant sur l'industrie allemande et les colonies françaises. D'après cet organe, il faut s'attendre à une prompte recrudescence des échanges entre l'Allemagne et les colonies françaises. C'est ce point de vue qui a présidé à la fondation de la société coloniale franco-allemande S. A., au capital de 500.000 francs, pouvant être porté à 10 millions

de francs. Cette société a pour but favoriser les échanges de marchandises et de faciliter les opérations financières qu'ils nécessitent.

Qu'on ne s'y trompe pas. C'est de l'argent français qui, après avoir fait un petit crochet par la Suisse ou l'Allemagne, servira à financer les opérations commerciales en question avec une majoration d'intérêt probable de 3 ou 4 % de plus que si elles avaient été effectuées directement en France.

19 août 1930

(*Les Archives commerciales de la France*, 20 août 1930)

PARIS. — Formation. — Société anon. dite Soc. COLONIALE FRANCO-ALLEMANDE (Socofral), 20, bd Montmartre [= adresse Pierre Fribourg, banquier]. — 99 ans. — 500.000 fr. — 31 juillet 1930. — *Gazette du Palais*.

SIGNE DES TEMPS

(*Le Journal des finances*, 22 août 1930)

On annonce la constitution de la Société coloniale franco-allemande, au capital de 500.000 francs en 1.000 actions de 500 fr., pouvant être porté à 10 millions. [...]

Dans tous les cas, c'est la première fois, croyons-nous, que l'on voit depuis la guerre les Allemands réapparaître officiellement en Afrique Equatoriale Française. Signe des temps.

Sté coloniale franco-allemande (Colofral)
(*Les Annales coloniales*, 9 septembre 1930)

La Colofral aurait, dit-on, conclu des accords lui réservant des rayons d'achat en Allemagne ; se proposerait de déployer une vive activité à l'exposition de 1931.

AEC 1931/1177 ¹ — Sté coloniale franco-allemande (SOCOFRAL).

¹ Archives Serge Volper.

Siège : 20, boulevard Montmartre, Paris 9^e.

Capital. — S.A. fondée le 31 juillet 1930, au capital de 500.000 fr. en 1.000 actions de 500 fr. — Parts : 1.000.

Objet. — Créer un courant d'affaires de toute nature, commerciales, industrielles, bancaires, financières entre l'Allemagne et la France et plus particulièrement entre les colonies fr. et l'Allemagne.

Exp. — Gommages, oléagineux, bois exotiques, textiles, raphia, chapeaux, peaux, bananes.

Imp. — Quincaillerie, objets en émail, tissus, éventuellement sucres, bois d'oeuvre, matériaux de construction et d'entreprises.

Conseil. — MM. Pierre Fribourg ² et le Dr Ernst Goldsmidt, présid. ; Fernand Dudognon et le Dr Werther Rudolf, admin.-dél. ; Aengeneyndt, admin.

24 novembre

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 novembre 1932)

PARIS. — Modification. — Société COMMERCIALE FRANCO-ALLEMANDE, 20, bd. Montmartre [= adresse Pierre Fribourg, banquier]. — Transfert du siège à Forbach (Moselle), 5 bis, de la Forêt. — *Gazette du Palais*.

² Pierre Fribourg : ingénieur civil des mines, banquier à Paris :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Pierre_Fribourg-Banquier.pdf